



## MAIRIE DE MULSANNE

### Compte Rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2009

Lors de la séance du Conseil Municipal tenue le mercredi 16 décembre 2009, les points repris ci-dessous ont été traités :

Le procès verbal du Conseil tenu le 28 octobre 2009 a été approuvé.

Le maire a informé le Conseil des décisions prises dans le cadre de la délibération du 26 mars 2008 relative à la délégation de pouvoir.

**Point 1 :** Le règlement de formation applicable au personnel de la collectivité, après avis favorable émis par le comité technique paritaire le 15 décembre, a été approuvé par le Conseil Municipal.

**Point 2 :** Pour permettre les promotions des agents reçus aux examens et concours et remplissant les conditions d'avancement, le Conseil a approuvé le ratio promu/promouvable applicable pour l'année 2010 pour l'ensemble des grades de la collectivité.

**Point 3 :** Dans le cadre de l'étude du dossier sur la mise en œuvre d'une cuisine centrale à l'école Flora Tristan répondant aux normes en vigueur, la commission affaires scolaires avait proposé que le service de portage de repas à domicile, dans le cadre de la politique municipale d'accompagnement et de renforcement du lien social soit maintenu. La fabrication et la livraison des repas seraient externalisées. Le Conseil Municipal a approuvé ce choix. Le CCAS sera en charge de choisir le prestataire le moment venu.

**Point 4 :** Le Conseil Municipal a validé l'orientation de renégocier la convention avec la Fédération des MJC relative à la mise à disposition du directeur du Centre Simone Signoret. La nouvelle convention sera tripartite entre la FFMJC, la ville et l'association du Centre Socioculturel.

**Point 5 :** Le montant des subventions 2010 proposées aux différentes associations et aux écoles a été approuvé par le Conseil. Globalement, elles subissent une augmentation de 0,6 % identique à la hausse de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat pour 2010.

**Point 6 :** Pour l'année 2009, les subventions "ticket sport" qui s'intègrent au contrat éducatif local ont été attribuées. Elles sont de 159 € au Centre Socioculturel et de 161 € à l'association du Tennis de table.

**Point 7 :** Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, avant le vote du budget 2010, le Conseil a autorisé le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2009.

**Point 8 :** Pour permettre l'organisation des manifestations en début d'année, le Conseil a autorisé le Maire à disposer des crédits ouverts à la ligne "fêtes et cérémonies".

**Point 9 :** Le projet de convention concernant la facturation aux communes concernées par les interventions sur les terrains de football du matériel "vertidrain", acquis en partenariat, a été accepté par le Conseil Municipal. Le coût horaire d'intervention a été fixé à 35 € pour l'année 2010.

...

Point 10 : La redevance pour occupation du domaine public par GRDF a été fixée conformément au décret n° 2007-606 du 27 avril 2007, soit 100% par rapport au plafond de 0,035 €/m de canalisation.

Point 11 : Conformément à l'article L2312-1 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2010 s'est tenu.

Les documents concernant :

- L'état de la dette et de son plan d'extension,
- L'évolution pluriannuelle de la fiscalité sur la commune,
- L'évolution des participations de Le Mans Métropole
- La situation budgétaire de la commune pour l'exercice 2008,

ont été présentés et commentés.

Le Maire a présenté au Conseil les éléments sur :

- L'incidence de la crise économique et financière actuelle sur les collectivités,
- Les principales mesures de la loi de finances 2010 qui impactent les collectivités,
- L'évolution budgétaire prévisionnelle à moyen terme pour la commune,
- Les propositions pour l'équilibre budgétaire à moyen terme.

Est annexé au présente compte rendu la note d'orientation budgétaire pour l'année 2010.

A la suite de cette présentation un débat s'est engagé sur l'impact des mesures liées à la suppression de la TP et aux désengagements des autres collectivités qui interviennent dans les financements croisés.

#### Informations hors conseil

Prochains Conseils Municipaux :

- le 20 janvier 2010 – Convention avec le Centre Socioculturel
- le 10 février 2010 – Budget 2010

Vœux à la population : Le mardi 05 janvier 2010 à 20 h à la salle Edith Piaf

Fait à Mulsanne, le 21 décembre 2009

Le Maire,

  
Jean-Claude FERRÉ

# Note d'Orientation Budgétaire année 2010

## **A – Les perceptives économiques de 2010 :**

La croissance du produit intérieur brut (PIB) devrait être comprise entre +0,75 et +1,2 %.

L'inflation qui devrait être de +0,7 % en 2009, est estimée entre 1,2 et 1,4 % en 2010. La consommation privée est estimée à +0,7 %.

Le panier du maire devrait progresser de +2 % en 2010. En 2009 la progression devrait être de 2,6 %.

## **B – La crise et ses conséquences :**

La reprise du marché de l'immobilier n'est pas encore effective. Il n'y a que de très faibles frémissements. Pour le neuf, cela touche presque exclusivement les programmes qui bénéficient du pass foncier.

En matière de coût du crédit :

- La banque européenne (BCE) ne devrait pas bouger son taux directeur qui est de 1 % durant les six premiers mois de 2010. Après il pourrait évoluer vers 1,5 %.

- Depuis la crise, les banques sont tenues de couvrir le risque "liquidités". Cela se traduit par une évolution très importante de leur marge.

- Pour les taux longs qui intéressent principalement les collectivités pour le financement des investissements, ils pourraient fortement évoluer à la hausse s'il y avait une pression inflationniste due à l'augmentation du prix des matières premières et à une reprise vigoureuse.

- Le chômage devrait continuer à progresser donc augmenter la précarité des ménages avec une augmentation de la sollicitation des CCAS.

## **C – La loi de finance 2010 et ses conséquences :**

Le FCTVA est sorti de l'enveloppe normée de la Dotation Générale de Fonctionnement.

L'enveloppe normée n'évoluera que de +0,6 % soit la moitié de l'inflation prévisionnelle retenue par le gouvernement +1,2 %. (Pour rappel en 2008 l'augmentation était égale à l'inflation augmentée du tiers de l'augmentation de croissance prévisionnelle).

L'évolution des bases du FPB est fixée à +1,2 %. C'était 2,5 % en 2009.

La mise en place de la taxe carbone, qui représentera au moins 90 M€ à la charge des communes.

La suppression effective de la TP pour les entreprises. Pour les collectivités, en 2010, ce sera le plus rémunérateur entre :

- Bases 2010 taux 2008,
- Bases 2009 taux 2009.

## **D – La situation de la commune :**

Notre potentiel fiscal est toujours aussi faible mais, avec notre changement de strate de population, son positionnement n'est plus le même et cela influera fortement à la baisse sur la Dotation Nationale de Péréquation.

Notre capacité d'autofinancement qui était déjà faible va encore se réduire.

En 2011 prendra fin la compensation annuelle de 144 000 € versée par Le Mans Métropole.

### En Fonctionnement :

#### Recettes :

La baisse du nombre d'habitants continue. Au recensement de 2009 la population légale est de 4431 habitants. Le chiffre de la population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2007, qui va être pris en compte pour le calcul des dotations de l'Etat, est de 4635 habitants. L'impact sur la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) devrait être de -13 000 € et de -5 000 € sur la Dotation de Solidarité Rurale (DSR). L'impact sur la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) est difficile à appréhender mais nous aurons moins que l'année dernière. En 2009, par rapport à 2008, nous avons déjà perdu sur ces trois dotations 122 831 €.

Point 10 : La redevance pour occupation du domaine public par GRDF a été fixée conformément au décret n° 2007-606 du 27 avril 2007, soit 100% par rapport au plafond de 0,035 €/m de canalisation.

Point 11 : Conformément à l'article L2312-1 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2010 s'est tenu.

Les documents concernant :

- L'état de la dette et de son plan d'extension,
- L'évolution pluriannuelle de la fiscalité sur la commune,
- L'évolution des participations de Le Mans Métropole
- La situation budgétaire de la commune pour l'exercice 2008,

ont été présentés et commentés.

Le Maire a présenté au Conseil les éléments sur :

- L'incidence de la crise économique et financière actuelle sur les collectivités,
- Les principales mesures de la loi de finances 2010 qui impactent les collectivités,
- L'évolution budgétaire prévisionnelle à moyen terme pour la commune,
- Les propositions pour l'équilibre budgétaire à moyen terme.

Est annexé au présente compte rendu la note d'orientation budgétaire pour l'année 2010.

A la suite de cette présentation un débat s'est engagé sur l'impact des mesures liées à la suppression de la TP et aux désengagements des autres collectivités qui interviennent dans les financements croisés.

#### Informations hors conseil

Prochains Conseils Municipaux :

- le 20 janvier 2010 – Convention avec le Centre Socioculturel
- le 10 février 2010 – Budget 2010

Vœux à la population : Le mardi 05 janvier 2010 à 20 h à la salle Edith Piaf

Fait à Mulsanne, le 21 décembre 2009

Le Maire,

Jean-Claude FERRÉ